



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

**DANS CE NUMÉRO :**

- 1- Approbation du CR du dernier CM
- 2- Désignation secrétaire de séance
- 3- Présentation destination touristique Dévoluy
- 4- Vote budget principal 2020
- 5- Vote budget annexe eau—assainissement - STEP
- 6- Vote budget annexe Les Lapiaz
- 7- Attribution subventions aux associations
- 8- Création budget annexe Centre de Bien-être
- 9- Réalisation: emprunt investissement budget eau
- 10- Avenant marché: base de loisirs Lot I
- 11- Avenant marché: Traitement UV Lot I
- 12- Approbation tarifs Domaine Nordique
- 13- Ecole Dévoluy: restauration collective
- 14- Avenant marché: sectorisation réseaux eau des stations
- 15- Soutien à la Trésorerie de Veynes

# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 59

JUILLET 2020

## Conseil municipal du 24-07-2020

A cours du dernier Conseil Municipal du 24 juillet dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

**1- Approbation du CR du dernier Conseil Municipal:** Pas de remarques sur le PV envoyé. Il est approuvé.

**2- Désignation du secrétaire de séance:** Véronique FILIPPI est désignée secrétaire de séance.

**3- Présentation du nouveau positionnement de la destination touristique Dévoluy:**

Présentation par Muriel BUFFIERE, directrice de l'Office de Tourisme . Elle précise que l'Office a consulté 9 agences, en a retenu 3 à qui a été envoyé le cahier des charges. Après une rencontre avec chacune d'elle, l'agence VALCOM a été retenue.

Une décision forte du nouveau conseil d'administration de l'OT: pas de brochure papier cet hiver, uniquement numérique avec impression sur demande.

(Retrouvez les points forts de ce nouveau positionnement sur le compte rendu à lire sur [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr))

**4- Vote du Budget primitif 2020 budget principal;**

**5- Vote du Budget Primitif 2020 budget annexe eau—assainissement—STEP;**

**6- Vote du Budget primitif 2020 budget annexe Les Lapiaz:**

Le budget principal :

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du budget principal présentant une section de fonctionnement en équilibre à 7 835 518.37€ et une section d'investissement en équilibre à 6 157 529.58€ pour un budget total de 13 993 047.95€.

Le Budget annexe Eau Assainissement STEP:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 du budget annexe Eau Assainissement STEP avec une section d'exploitation en équilibre à 1 665 373.73€ et une section d'investissement en équilibre à 1 940 658.64€ pour un budget total de 3 606 032.37€.

Le Budget annexe Les Lapiaz:

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 du

budget annexe lotissement Les Lapiaz avec une section de fonctionnement en équilibre à 439 964.86€ et une section d'investissement en équilibre à 335 792.84€ pour un budget total de 775 757.70€.

(Retrouvez le détail des budgets sur le compte rendu à lire sur [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr))

**7- Attribution des subventions aux associations:**

La commission des finances a examiné les demandes présentées et a tenu compte du contexte sanitaire compliqué.

A été proposé de poursuivre les contrats de partenariats avec les jeunes sportifs du Dévoluy via le Ski Club du Dévoluy: est concernée Romane NICOLAS 1000€.

Le Maire précise que l'an prochain les dossiers devront être plus complets et répondre à des critères identiques en fonction des projets, de ce que cela apporte aux enfants ou à la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations selon la proposition de la commission des finances.



## Conseil municipal du 24-07-2020

Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

### 8- Création du Budget annexe centre Bien-Être (1er janvier 2021):

A la demande de la Préfecture doit être créé un budget annexe pour le centre de bien-être, service public industriel et commercial dont la gestion est déléguée à un privé (SPL Buëch Dévoluy).

Il convient de délibérer pour une création de ce budget annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. A noter qu'il sera soumis à la TVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe centre de bien-être O'dycéa à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 9- Réalisation d'un emprunt pour le programme d'investissement du budget de l'eau:

Vu le budget primitif 2020 du budget annexe Eau—Assainissement—STEP, un emprunt est proposé pour la réalisation du programme des travaux de captage des sources du lac et la mise en conformité du périmètre de Mouchechat, les travaux des périmètres de protection des captages de St Etienne, la mise aux

normes des installations du réseau des Combes. Deux banques ont été consultées pour un emprunt de 600 000€: La Banque des Territoires et la Caisse d'Épargne. L'offre de la Banque des Territoires est la mieux placée avec un taux d'intérêt annuel fixe de 1% maximum sur une durée de 25 ans (taux fixé lors de l'émission du contrat).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires selon les caractéristiques exposées.

### 10- Avenant marché Réaménagement de la base de loisirs lot n°1:

La commune du Dévoluy a lancé une consultation en novembre 2018 pour la deuxième tranche des travaux de réaménagement de la base de loisirs de Superdévoluy. Le lot 1, Aménagement paysager et jeux d'eau, a été attribué au groupement d'entreprises EVR, Routière du Midi et VORTEX par le Conseil Municipal du 23 avril 2019 pour un montant de 718 601.28€ HT. Est présenté un avenant n°1 lié à la modification des

travaux prévus initialement et au remplacement des jeux d'enfants existants sur le site de Superdévoluy. Ces jeux posaient un problème de sécurité et devaient être remplacés. Pour éviter un surcoût il a été décidé de réduire ou de supprimer des prestations prévues dans le marché initial. La balance des coûts en plus-values de l'avenant et les coûts des moins-values sur les travaux non réalisés s'équilibre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise Mme le Maire à signer ledit avenant.

### 11- Avenant marché mise en place de traitement UV lot n°1:

La Commune du Dévoluy a lancé en juin 2019 une consultation pour la réalisation des travaux de traitement des eaux des captages de Rif Froid et des Nuages.

Le lot n°1, Equipement de traitement UV et amélioration de chloration a été attribué à l'entreprise JAQUARD pour un montant de 95 172.90€ HT par le Conseil Municipal du 22 août 2019. L'avenant n°1 est lié à des sujétions techniques imprévues intervenues



## Conseil municipal du 24-07-2020

Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

pendant la réalisation des travaux. Le montant total de l'avenant est de 7 912.46€ HT soit une hausse de 8.31%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et autorise Mme le Maire à signer ledit avenant.

### 12- Approbation des tarifs Domaine Nordique 2020/2021:

Chaque année le Conseil Municipal est amené à décider d'une partie des tarifs des PASS qui seront vendus par le Domaine Nordique pour l'accès aux pistes.

Certains tarifs s'appliquent à tous les sites du département et sont décidés, après validation des communes, par Nordic Alpes du Sud ou par Nordic France pour ceux valables sur tout le territoire français. Aucune augmentation n'aura lieu pour la saison 2020/2021.

En ce qui concerne les tarifs des PASS spécifiques au Dévoluy, aucune augmentation n'est proposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte pour la saison 2020/2021 les tarifs de la redevance nordique, et les tarifs annexés aux

services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin. Il autorise le Maire à signer avec l'Association NADS la convention portant sur les modalités et les conditions de la perception de redevance sur le domaine nordique ainsi que celle du versement de la participation de la commune au financement du développement des équipements destinés à la pratique des activités nordiques, ainsi qu'à sa promotion.

### 13- Ecoles du Dévoluy— organisation de la restauration collective:

Mme le Maire fait part du rapport présenté à la commission Population/ Ecoles dans lequel plusieurs points sont abordés:

- Les évolutions réglementaires autour de la restauration collective ; Egalim,
- Une compétence à cheval entre délégation de service et régie municipale dans le Dévoluy,
- Les effets indirects d'une gestion « partagée »,

- Les propositions d'évolution; conserver une forme de délégation de service public ou réintégrer l'approvisionnement en régie directe.

La commission Population/ Ecoles s'est réunie le 15 juillet et propose de gérer désormais ce service en régie directe et de laisser le prix du repas à 3.50€ pour le mois de septembre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de gérer en régie directe le service de restauration collective, précise que pour le mois de septembre le tarif sera de 3.50€ le repas.

### 14- Avenant au marché de sectorisation des réseaux d'eau des stations:

La Commune du Dévoluy a souhaité aller plus loin dans la gestion de son réseau AEP par la mise en place d'une sectorisation sur les secteurs de La Joue du Loup et de Superdévoluy. L'objectif de la sectorisation est de mieux appréhender la consommation ce qui permettra l'amélioration du rendement et permettra de réaliser des économies d'eau.



## Conseil municipal du 24-07-2020

Si vous souhaitez  
accéder aux  
comptes-rendus  
complets, vous pouvez  
vous rendre sur le site  
de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

Le marché conclu en 2018 était constitué de 2 lots. L'avenant proposé porte sur le lot n° 2, Electromécanique: attribué à la société OTV CAD EAU pour un montant de 59 221.26€HT. Il consiste au rajout de 2 débimètres à la Joue du Loup et à Superdévoluy permettant

de collecter des données quant à l'eau montée dans les retenues collinaires depuis les deux réseaux et d'équiper également d'un compteur le sous réseau d'alimentation de Rioupes. Le montant est de 6 970.48€ HT portant le marché à 66 191.74€HT soit 11.77% d'augmentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise Mme le Maire à signer ledit avenant.

### 15- Apport du soutien de la Commune du Dévoluy au Centre des Finances Publiques de Veynes :

Mme le Maire expose la situation de la Trésorerie Publique de Veynes et fait la proposition de prendre une délibération pour protester contre la perte d'un agent. Le Maire rappelle que la comptabilité de notre Commune est

assurée par la Trésorerie de Veynes, qui gère 87 budgets au total et qui va voir l'effectif du service Comptabilité Publique passer à 2 agents dès septembre.

Le Conseil Municipal dit qu'il apportera son soutien au Centre des Finances Publiques de Veynes sous la forme d'une mise à disposition de personnel communal selon une pratique qui s'est déjà produite, regrette que l'Etat malgré ses promesses ne donne pas à ses services les moyens en personnel pour assurer des fonctions qui sont capitales pour les collectivités, demande au Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Alpes d'œuvrer pour aider la Trésorerie de Veynes.